



RCS : VANNES

Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00335

Numéro SIREN : 409 192 580

Nom ou dénomination : 56 EQUIPEMENTS GRANDES CUISINES

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2014 sous le numéro de dépôt 3400

THE
JOURNAL
OF
THE
ROYAL
ANTHROPOLOGICAL
INSTITUTE

VOL. LXXV. PART 1.
1945

THE
JOURNAL
OF
THE
ROYAL
ANTHROPOLOGICAL
INSTITUTE



56 EQUIPEMENTS GRANDES CUISINES

Société à responsabilité limitée

au capital de 78.400 euros

Siège social : Allée Bernard Palissy - Z.A.C. de Kerniol

56000 VANNES

409 192 580 R.C.S VANNES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE

L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, et le vingt huit mars, au cabinet FIDAL, Parc tertiaire de Laroiseau II - 67 rue Anita Conti - BP 80058 à VANNES (56),

La société **MG FINANCES**, Société à responsabilité limitée au capital de 288.000 euros, ayant son siège social à VANNES (56000) Allée Bernard Palissy - ZAC de Kerniol, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 493 558 365, représentée par Monsieur Michel GUYOT, son gérant.

Propriétaire de la totalité des 980 parts de 80 euros composant le capital social de la Société 56 EQUIPEMENTS GRANDES CUISINES,

Associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2013 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Michel GUYOT, Gérant non associé.

Les comptes annuels de l'exercice et le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique, dans les délais légaux.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

.....

- la nomination de Commissaires aux comptes ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

.....

SIXIÈME DÉCISION

L'associée unique, ayant constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice du 30 septembre 2013 deux des trois critères légaux et réglementaires imposant la désignation de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, décide de nommer à compter de ce jour :

- La société FID'OUEST AUDIT dont le siège social est à AURAY (56400) 1 place René Cassin – Zone de la Forêt, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire
- Et Monsieur Yann LE DILY demeurant à AURAY (56400) 1 place René Cassin – Zone de la Forêt, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six exercices, expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos en 2019.

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient leur désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

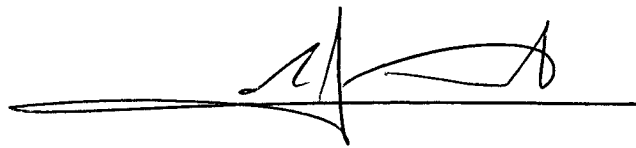
L'associée unique reconnaît avoir eu connaissance du fait qu'il y a eu une vérification au cours des deux derniers exercices des opérations suivantes, telles que visées à l'article L 225-228 du Code de commerce, à savoir :

- Intervention le 28 février 2013 de la société "FID'OUEST AUDIT" en qualité de Commissaire aux apports dans le cadre de la fusion par voie d'absorption par la Société "56 EQUIPEMENTS" de la société "MORBIHAN GRANDES CUISINES".

SEPTIÈME DÉCISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Gérant et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned above a horizontal line.